

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
28 septembre 2022

Français
Original : anglais

**Trente-quatrième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Montréal (Canada), 31 octobre–4 novembre 2022

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat

L'ordre du jour provisoire annoté de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, figurant dans l'annexe à la présente note, renvoie aux documents qui ont été établis pour aider les Parties à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire¹.

¹ UNEP/OzL.Pro.34/1.

Annexe

I. Segment préparatoire (31 octobre–2 novembre 2022)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
Point 1	Ouverture du segment préparatoire	
	<p>Le segment préparatoire de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone se tiendra du 31 octobre au 2 novembre 2022. Il sera ouvert le lundi 31 octobre 2022 à 10 heures.</p> <p>Le segment préparatoire sera présidé conjointement par M. Osvaldo Álvarez-Pérez (Chili) et M. Martin Sirois (Canada), coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal.</p> <p>Une allocution de bienvenue sera prononcée par la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, représentant également le Programme des Nations Unies pour l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 4 à 7) Portail de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/meetings/thirty-fourth-meeting-parties)
Point 2	Questions d'organisation	
a)	<p><i>Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire</i></p> <p>Les participants souhaiteront peut-être adopter cet ordre du jour, y compris toute question qu'ils pourraient convenir de soulever au titre du point 17 (Questions diverses).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.34/1, sect. I) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 8) Règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/treaties/meetings/decisions/annex-i-rules-procedure-meetings-parties-montreal-protocol)
b)	<p><i>Organisation des travaux</i></p> <p>Les coprésidents présenteront une proposition concernant l'organisation des travaux de la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.34/1) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 9) Règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/treaties/meetings/decisions/annex-i-rules-procedure-meetings-parties-montreal-protocol)
Point 3	Questions administratives	
a)	<p><i>Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers</i></p> <p>Au cours du segment préparatoire, il est prévu que les Parties examinent les informations fournies par le Secrétariat sur les rapports financiers et les budgets du Fonds d'affectation spéciale du Protocole de Montréal pour 2023 et 2024, conformément à la décision XXXIII/14.</p> <p>Deux scénarios budgétaires ont été établis : a) le budget recommandé, qui reflète les besoins prévus ; et b) le budget à croissance nominale nulle indexé sur le budget approuvé pour 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 10 à 15) Note du Secrétariat sur les projets de budget pour 2023 et 2024 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.34/4) Note du Secrétariat intitulée « Projets de budget pour 2023 et 2024 des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
		<p>appauvrissent la couche d'ozone : fiches descriptives » (UNEP/OzL.Pro.34/INF/1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat intitulée « Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : rapport financier indicatif actualisé pour l'année budgétaire 2022, arrêté au 30 septembre 2022 » (UNEP/OzL.Pro.34/INF/2) • Note du Secrétariat sur le rapport financier des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour l'année budgétaire 2021 (UNEP/OzL.Pro.34/5) • Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[AA])
b)	<i>Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2023</i>	
b) i)	<p><i>Membres du Comité d'application</i></p> <p>Les participants examineront la composition du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal en vue de l'adoption éventuelle d'une décision connexe lors du segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 16 à 19) • Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[BB])
b) ii)	<p><i>Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral</i></p> <p>Les participants examineront la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application de Protocole de Montréal pour 2023 en vue de l'adoption éventuelle d'une décision connexe lors du segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 20 à 23) • Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[CC])
b) iii)	<p><i>Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée</i></p> <p>Il est prévu que les participants choisissent les coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée pour 2023 en vue de l'adoption éventuelle d'une décision connexe lors du segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 24 et 25) • Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[DD])
Point 4	Cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période triennale 2024–2026	
	<p>Il est prévu que les Parties poursuivent leurs discussions entamées à la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur un projet de décision concernant le cadre d'une étude visant à estimer les fonds qui seraient nécessaires durant la prochaine période de reconstitution des ressources (2024–2026).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 26 à 29 et annexe I) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
	Le projet de décision est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.	à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 105 et 106) <ul style="list-style-type: none"> • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 5	Efficacité énergétique	
a)	<p><i>Suite donnée au rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant la décision XXXIII/5 sur la poursuite de la diffusion d'informations sur les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global</i></p> <p>Il est prévu que les participants examinent la liste des informations en retour et le résumé des idées transmis par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-quatrième réunion, en lien avec le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global, et fassent des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient.</p> <p>La liste, telle qu'elle a été établie par le groupe de contact créé par le Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-quatrième réunion, est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 30 à 34 et annexe II) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 60 à 88) • <i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 3 : Décision XXXIII/5 – Poursuite de la diffusion d'informations sur les technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à faible potentiel de réchauffement global</i> (https://ozone.unep.org/system/files/documents/T EAP-EETF-report-may-2022.pdf) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
b)	<p><i>Déversement d'appareils de réfrigération et de climatisation inefficaces neufs et anciens (proposition d'un groupe d'États africains parties au Protocole de Montréal)</i></p> <p>À la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties ont poursuivi l'examen de la proposition du groupe d'États africains parties au Protocole de Montréal concernant le déversement d'appareils de réfrigération et de climatisation inefficaces neufs et anciens et sont convenues de transmettre le projet de décision connexe à la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.</p> <p>Il est prévu que les Parties reprennent l'examen de la question et fassent toute recommandation appropriée sur la voie à suivre.</p> <p>Le projet de décision est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 35 à 39 et annexe III) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 94 à 99) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 6	Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance	
	<p>À l'issue du point fourni par le Secrétariat à la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès accomplis dans la suite donnée à la décision XXXIII/4 sur l'amélioration de la surveillance atmosphérique mondiale et régionale des substances réglementées, l'Union européenne a présenté un document de séance contenant un projet de décision sur le recensement des émissions provenant de processus industriels. Les Parties souhaiteront peut-être reprendre l'examen du projet de décision.</p> <p>Le projet de décision est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 40 à 43 et annexe IV) • Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 4 à 11) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
		sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 30 à 42) <ul style="list-style-type: none"> • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 7	Processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective et le respect du Protocole de Montréal	
	<p>À sa quarante-quatrième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a examiné des solutions pour lutter contre la production et le commerce illicites de substances réglementées par le Protocole de Montréal, en recensant les lacunes éventuelles dans la procédure applicable en cas de non-respect, les difficultés et les outils, idées et propositions d'amélioration.</p> <p>Les Parties souhaiteront peut-être reprendre la discussion sur la base de la liste établie par le groupe informel créé à l'occasion de cette réunion et faire des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient.</p> <p>La liste est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 44 à 47 et annexe V) • Note du Secrétariat sur les solutions pour lutter contre la production et le commerce illicites de substances réglementées par le Protocole de Montréal, en recensant les lacunes éventuelles dans la procédure applicable en cas de non-respect, les difficultés et les outils, idées et propositions d'amélioration. • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 49 à 53) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 8	Émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire	
	<p>À sa quarante-quatrième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a examiné un projet de décision révisé sur les mesures à prendre pour lutter contre les émissions de tétrachlorure de carbone et leurs liens avec les émissions de trichlorofluorométhane.</p> <p>Il est prévu que les Parties poursuivent leurs discussions à ce sujet et examinent le projet de décision pour adoption éventuelle lors du segment de haut niveau.</p> <p>Le projet de décision est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 48 à 52 et annexe VI) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 170 à 175) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 9	Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement	
	<p>À la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties ont examiné le dernier rapport actualisé du Comité des choix techniques pour les halons sur la disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement. Au cours du débat, il a été suggéré de poursuivre cet examen à la trente-quatrième Réunion des Parties, avant la publication du rapport d'évaluation quadriennal de 2022, et de continuer à mettre à la disposition de toutes les Parties les informations sur le recyclage des halons et les solutions de remplacement proposées pour les différents types de halons.</p> <p>Lors du segment préparatoire, les Parties souhaiteront peut-être examiner la question plus avant et faire des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 53 à 56) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 135 à 139) • <i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : Rapport d'activité – Version préliminaire</i> (sect. 3) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/T_EAP-Progress-report-may2022.pdf)
Point 10	Questions relatives aux dérogations prévues aux articles 2A à 2I du Protocole de Montréal	
a)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2023 et 2024</i></p> <p>Il est prévu que les participants examinent les recommandations finales du Comité des choix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
b)	<p><i>Stocks et utilisations de bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition</i></p> <p>À sa quarante-quatrième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a examiné un projet de décision présenté par l'Union européenne sur la communication, à titre volontaire, d'informations relatives aux stocks de bromure de méthyle, afin de faciliter les travaux du Groupe de l'évaluation technique et économique.</p> <p>Durant le segment préparatoire, les Parties souhaitent peut-être continuer l'examen du projet de décision. Le projet de décision est consultable sur le forum en ligne, afin de faciliter un échange de vues entre les Parties avant la réunion.</p>	<p>examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 57 à 59)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 12 à 21) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 127 à 131) • <i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, septembre 2022, volume 4 : Évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2022 et questions connexes – Rapport final – Version préliminaire</i> (https://ozone.unep.org/system/files/documents/T EAP-CUN-final-report-sept-2022.pdf) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 60 à 65 et annexe VII) • Rapport du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sur les travaux de sa quarante-quatrième réunion (UNEP/OzL.Pro.WG.1/44/4, par. 155 à 164) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
Point 11	<p>Renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de la réduction progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 66 à 71 et annexe VIII) • Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 22 et 23) • <i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2022, volume 1 : Rapport d'activité</i> (sect. 8) (https://ozone.unep.org/system/files/documents/T EAP-CUN-final-report-sept-2022.pdf) • Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
<p>À la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, les Parties ont examiné un projet de décision présenté par le Maroc sur le renforcement du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques en vue de la réduction progressive des hydrofluorocarbones et d'autres défis futurs relatifs au Protocole de Montréal et au climat, en parallèle avec les recommandations connexes formulées par le Groupe de l'évaluation technique et économique. Le Groupe de travail à composition non limitée a décidé de poursuivre ces travaux durant la période intersessions et de reprendre les discussions à la trente-quatrième Réunion des Parties.</p> <p>Les Parties souhaitent peut-être examiner la question plus avant et faire des recommandations, selon qu'il convient.</p> <p>Les propositions du Maroc et du Groupe de l'évaluation technique et économique sont consultables sur le forum en ligne, ainsi qu'une note du Groupe de l'évaluation technique et économique en réponse aux questions qui lui ont été communiquées par le groupe de contact créé à l'occasion de</p>		

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
	la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.	
Point 12	Examen des candidatures d'experts présentées par les Parties au Groupe de l'évaluation technique et économique.	
	Il est prévu que les Parties examinent les candidatures aux groupes d'évaluation, en tenant compte de la liste des membres du comité dont le mandat expire à la fin de 2022, du tableau des compétences requises et du guide d'introduction en ligne relatif au fonctionnement du Groupe de l'évaluation technique et économique.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 71 à 79 et annexe IX) Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 24 à 26) Tableau des compétences requises (https://ozone.unep.org/science/assessment/teap/teap-expertise-required) Guide d'introduction relatif au fonctionnement du Groupe de l'évaluation technique et économique (https://ozone.unep.org/teap-primer)
Point 13	Questions relatives au respect et à la communication des données : travaux et recommandations du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal	
	Le Président du Comité d'application fera rapport sur les questions de respect et de communication des données examinées durant les soixante-huitième et soixante-neuvième réunions du Comité, tenues en 2022. Il est prévu que les Parties examinent tout projet de décision issu de ces réunions pour adoption éventuelle lors du segment de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 80 et 81)
Point 14	Application de l'Amendement de Kigali	
a)	<i>Étude périodique des solutions de remplacement des hydrofluorocarbones (décision XXVIII/2, par. 4)</i> Au cours du segment préparatoire, le Groupe de l'évaluation technique et économique présentera son rapport sur les solutions de remplacement des hydrofluorocarbones et sa proposition tendant à synchroniser les futures études périodiques avec les rapports d'évaluation quadriennaux, afin de permettre au Groupe de mieux gérer sa charge de travail et d'éviter les doublons. Les Parties souhaiteront peut-être examiner le rapport et la proposition du Groupe et faire des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient. Le rapport est consultable sur le forum en ligne pour permettre aux Parties de formuler des observations et des questions à son sujet avant la Réunion des Parties.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 82 à 87) Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 27 à 31 et annexe I) <i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, septembre 2022, volume 5 : Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique au titre de la décision XXVIII/2 – Informations sur les solutions de remplacement des HFC – Version préliminaire</i> (https://ozone.unep.org/system/files/documents/T EAP-Decision-XXVIII-2-HFC-%20Alternatives-report-sept2022.pdf) Forum en ligne (https://online.ozone.unep.org/)
b)	<i>État de la ratification</i> Il est prévu que les Parties examinent un projet de décision pour adoption éventuelle lors du segment de haut niveau. Le projet de décision consigne l'état de ratification de l'Amendement de Kigali à la date de la trente-quatrième Réunion des Parties et prie instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Amendement.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 88 et 89) Note du Secrétariat sur l'état de ratification, d'acceptation, d'adhésion ou d'approbation de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
c)	<p><i>Incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les niveaux de référence des hydrofluorocarbures pour les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (proposition de Cuba)</i></p> <p>Au cours du segment préparatoire, il est prévu que les Parties examinent la question soulevée par Cuba à la quarante-quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée concernant le calcul des données de référence des hydrofluorocarbures et fassent des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient.</p>	<p>relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.34/INF/4)</p> <ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[EE]) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 90 à 92)
Point 15	Normes de sécurité (décision XXIX/11)	
	<p>Comme suite à la décision XXIX/11 sur les normes de sécurité, le Secrétariat a élaboré un outil interactif en ligne sur les systèmes de normes de sécurité, qui a été régulièrement mis à jour.</p> <p>Il est prévu que les Parties examinent la question et fassent des recommandations sur la voie à suivre, selon qu'il convient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 93 à 95) Note du Secrétariat intitulée « Questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information : additif » (UNEP/OzL.Pro.34/2/Add.1, par. 32 à 35 et annexe II) L'outil sur les systèmes de normes de sécurité (https://ozone.unep.org/system-safety-standards)
Point 16	Hommage à Paul Jozef Crutzen, Mario José Molina et Frank Sherwood Rowland, lauréats du prix Nobel de chimie en 1995, pour leurs travaux	
	<p>Au cours du segment préparatoire, il est prévu que les Parties examinent le projet de décision pour adoption éventuelle lors du segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 96 à 100) Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[A])
Point 17	Questions diverses	
	<p>Toute question supplémentaire soulevée au moment de l'adoption de l'ordre du jour sera abordée au titre du point 17 (Questions diverses).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 101)

II. Segment de haut niveau (3 et 4 novembre 2022)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
Point 1	Ouverture du segment de haut niveau	
	<p>Le segment de haut niveau sera ouvert le jeudi 3 novembre 2022 à 10 heures.</p> <p>Des déclarations liminaires seront faites par le Président de la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement et un(e) représentant(e) du Gouvernement canadien (points 1 a), b) et c) de l'ordre du jour provisoire du segment de haut niveau).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.34/1, sect. II) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 102 et 103)
Point 2	Questions d'organisation	
a)	<p>Élection du Bureau de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</p> <p>La trente-quatrième Réunion des Parties élira un(e) président(e), trois vice-président(e)s et un(e) rapporteur(se) sur la base du roulement régional convenu par les Parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 104) • Article 21 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/rules-of-procedure)
b)	<p>Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau</p> <p>Les Parties examineront pour adoption l'ordre du jour du segment de haut niveau, y compris toute question qu'elles pourraient convenir de soulever au titre du point 17 (Questions diverses).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 105)
c)	<p>Organisation des travaux</p> <p>Le (la) Président(e) de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal présentera une proposition concernant l'organisation des travaux pour examen et approbation par les Parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 106)
d)	<p>Vérification des pouvoirs des représentants</p> <p>Les Bureaux des réunions examineront les pouvoirs des représentants et présenteront leurs rapports à la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 107) • Articles 18 et 19 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal (https://ozone.unep.org/treaties/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer/rules-of-procedure)
Point 3	Exposés des groupes d'évaluation sur l'avancement de leurs travaux et sur les questions clefs ressortant de leurs évaluations quadriennales de 2022	
	<p>Le Groupe de l'évaluation scientifique, le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et le Groupe de l'évaluation technique et économique présenteront l'avancement de leurs travaux et toute question clef ressortant de leurs évaluations quadriennales, qui doivent être achevées d'ici la fin de 2022.</p> <p>Il est prévu que les Parties prennent note de leurs présentations et soulèvent toute question et demandent des éclaircissements selon qu'il conviendra.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 108)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
Point 4	Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds	
	Le Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral présentera un rapport du Comité mettant en exergue les principales décisions du Comité et les travaux entrepris par le secrétariat du Fonds multilatéral et les organismes d'exécution du Fonds depuis la trente-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 109) Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trente-quatrième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.34/7)
Point 5	Déclarations des chef(fe)s de délégation et débat sur des sujets clefs	
	Une table ronde de haut niveau sera organisée par le Secrétariat au titre ce point de l'ordre du jour, sur le thème « Montreal Protocol@35: Kigali Amendment: its potential impact on climate » (35 ans de Protocole de Montréal : l'Amendement de Kigali et ses incidences potentielles sur le climat). La table ronde se déroulera dans la matinée. Les chef(fe)s de délégation sont invité(e)s à faire des déclarations à partir de la séance de l'après-midi du premier jour et jusqu'au deuxième jour.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 110 et 111) Communication concernant la table ronde de haut niveau
Point 6	Rapport des coprésident(e)s du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption par la trente-quatrième Réunion des Parties	
	Les coprésidents du segment préparatoire présenteront un résumé des discussions et des projets de décision recommandés pour adoption lors du segment de haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 112)
Point 7	Lieu et date de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	
	Les Parties examineront le projet de décision sur le lieu et la date de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui se tiendra au deuxième semestre de 2023.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 113) Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3, projet de décision XXXIV/[FF])
Point 8	Questions diverses	
	Il est prévu que les Parties examinent toute autre question soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 114)
Point 9	Adoption des décisions de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal	
	Il est prévu que les Parties adoptent des décisions sur les questions inscrites à l'ordre du jour.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 115) Note du Secrétariat sur les projets de décisions soumis pour examen par la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.34/3)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents correspondants</i>
Point 10	Adoption du rapport de la réunion	
	Il est prévu que les Parties adoptent le projet de rapport de la réunion.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 116)
Point 11	Clôture de la réunion	
	La clôture de la réunion devrait être prononcée à 18 heures le vendredi 4 novembre 2022.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.34/2, par. 117)